

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1195

présenté par
Mme Tiegna, Mme Zitouni et Mme Sylla
à l'amendement n° 974 du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.